



[conseil municipal #54]

Mardi 18 novembre 2008

«*Tout Anglet sur le Net, mois après mois*»

-0-

PRESENTS : M. ESPILONDO, Maire, Président,

M. MONDORGE, MM. LAGARESTE, VOISIN, DAUBAGNA, Mme BORDA, M. CAZAUX, Mmes GETTEN PORCHÉ, MAURY, HADIDI, Adjoints

M, ROUX, Mmes DESTRUHAUT, LALANNE, MM. DEFRANCE, GARRIVET, Mme LAPOYADE DESCHAMPS, M. CÉLAN, Mmes HERVELIN, M. LIÉNARD, Mlle PEREIRA, MM. DASSIÉ, CARRICANO, ITHURBIDE, VEUNAC, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE, Conseillers Municipaux

EXCUSES :

Mme JARRAUD -VERGNOLLES qui a donné procuration à Mme LAPOYADE DESCHAMPS

Mme DARRASSE qui a donné procuration à M. OLIVE Claude.

M. OLIVE Cédric qui a donné procuration à Mme KEH.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BLEUZE



COMMUNICATIONS DU MAIRE : relatives aux élections CAP et CTP, au recrutement d'une responsable Agenda 21, au projet d'antennes relais, à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, à la modification du PLU, à l'application de la loi sur le service minimum dans les écoles.

1 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Les dépenses de fonctionnement :

Celles-ci devraient évoluer de façon mesurée. La progression des charges générales sera de 3,60 %, la masse salariale évoluant de 3,60 % par rapport au budget prévisionnel 2008. Diminution prévisionnelle de l'annuité de la dette (14%).

Les ressources de fonctionnement :

Evolution globale des recettes de fonctionnement de 3,3 %. Faible évolution de la D.G.F. et des participations : autour de 0,80 %. Evolution du produit des services et du domaine : autour de 1 %. L'épargne brute dégagée permettra d'autofinancer à hauteur de 4,4% les investissements 2009.

Les dépenses d'investissement :

Poursuite de travaux importants sur les voies de communication (Rue de Chassin et Rue de Montbrun), importants travaux de sécurité et d'isolation des écoles publiques, extension du gymnase du Pignada, effort pour les acquisitions foncières, et mise en étude des grands projets PPI (restructuration et extension de la patinoire, création d'une salle culturelle à Quintaou, aménagement et accès du littoral, restructuration de la place de la Bécasse et de la place des Cinq Cantons).

(Pas de vote)

2.1 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

(Rapporteur : M. MONDORGE)

En application de la circulaire comptable M4 applicable aux budgets annexes d'eau et d'assainissement, il est nécessaire de prévoir l'amortissement des subventions d'équipement. La durée d'amortissement des subventions d'équipement perçues par le budget annexe eau potable est fixée à 5 ans.

VOTE : UNANIMITE

2.2 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE n° 1

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Il s'agit de modifications qui ne modifient pas l'équilibre global du budget, mais qui consistent en des transferts purement comptables de crédit pour permettre leur bonne affectation.

VOTE : UNANIMITE

2.3 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE n° 2

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Il s'agit de modifications qui ne modifient pas l'équilibre global du budget, mais qui consistent en des transferts purement comptables de crédit pour permettre leur bonne affectation.

VOTE : UNANIMITE

3 – MAISON POUR TOUS – ACTUALISATION DES TARIFS

(Rapporteur : M. CAZAUX)

Il est proposé d'actualiser à compter du 1^{er} janvier 2009 de 2,5 % les tarifs d'utilisation des salles de la Maison pour Tous.

VOTE : UNANIMITE

4 – MAISON POUR TOUS – TARIFS ASSOCIATIONS

(Rapporteur : M. CAZAUX)

Une actualisation des droits forfaitaires d'occupation que doivent acquitter les associations d'Anglet et les associations extérieures à la commune interviendra à compter du 1^{er} janvier 2009.

VOTE : UNANIMITE

5 – S.E.P.A. – APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2007

(Rapporteur : M. VOISIN)

En application de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune d'Anglet, actionnaire de la Société d'Équipement des Pays de l'Adour, approuve les comptes du dernier exercice connu de la Société.

(Pas de vote – simple information)

6 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PHILAE

(Rapporteur : M. LAGARESTE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec l'Association PHILAE, gestionnaire d'une auto-école associative à Bayonne, une convention de partenariat en vue de faciliter l'accès au permis de conduire des jeunes ressortissants de la commune qui connaissent des difficultés à s'inscrire dans le cadre de droit commun des auto-écoles classiques. Cet accompagnement bénéficiera à certains jeunes en difficulté dans notre commune et qui sont demandeurs. Le coût pour le bénéficiaire est de 500 € et la Municipalité s'engage à verser à l'association 500 € par ressortissant inscrit.

VOTE : UNANIMITE

7 – PRODUITS IRRECOUVRABLES – ADMISSION DE SOMMES EN NON VALEUR

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Le Comptable Municipal n'a pu recouvrer, malgré toute diligence exercée, plusieurs titres de recettes émis en 2005, 2006, 2007 et 2008. Ces titres seront traduits en produits irrécouvrables.

VOTE : UNANIMITE

8 – CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – INDEMNITE DE CONSEIL

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Il est décidé d'accorder au receveur municipal une indemnité destinée à rémunérer des prestations de conseil et d'assistance.

VOTE : UNANIMITE

**ANGLET, le 19 NOVEMBRE 2008.
Le Maire,**